



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 18 Mars 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	11	14

Date de convocation 15 mars 2024
--

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit mars à dix-huit heures, le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Comité syndical dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Olivier BILLIARD, Patrice CLOSS, Lise COURTOIS, Franck DUHOUX, Stephan EMERAUX, Martine HENRISSAT, Stéphane MARTINELLI, Nicole PENSEE, Bernard VIALLETTEL, Patrick VIARD, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Jean-Claude BRAYER, Didier COGNON, Claude COSSON, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Audrey DUHOUX, Christelle GAUVAIN, Christine GUILLEMY, Sébastien GUILLERMO, Bernard GUY, François GUYOT, Arnaud LAMOTTE, Marie-Claude LAVOCAT, Christophe LIMAUX, Bernard LUISIN, Etienne MARASI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Thierry PONCE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Patrice VOIRIN.

Représentés :
 Claude COSSON par Stéphane MARTINELLI,
 Audrey DUHOUX par Jean-Marie WATREMETZ,
 Christine GUILLEMY par Patrick VIARD.

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Affectation définitive des résultats de l'exercice 2023

N° de délibération : 2024-10

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	14	14	0	0	0

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'année 2023.

SUR PROPOSITION du Président, d'affecter les résultats définitifs de l'exercice 2023 comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
Total recettes de l'exercice	576 711,38 €	466 292,26 €	1 043 003,64 €
Total dépenses de l'exercice	713 047,94 €	212 347,99	925 395,93 €
Résultat de clôture	- 136 336,56 €	253 944,27 €	117 607,71 €
Affectation N-1	253 395,35 €	- 32 714,23 €	
Résultat cumulé (fonc.) et solde d'exécution (inv.)	117 058,79 €	221 230,04 €	338 288,83 €
Affectations N+1 envisageables	R002 : 117 058,79 €	R001 : 221 230,04 €	

Et APRES en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

- de reprendre au compte R002 de la section de fonctionnement 2024 : 117 058,79 €,

- de reprendre au compte R001 de la section d'investissement 2024 : 221 230,04 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Stéphane MARTINELLI, Président

*Certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de la présente délibération.*